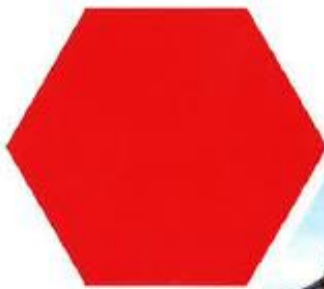




COMMUNE DE
Gibloux

N° 4 Décembre 2022

Bulletin communal



MOT DU SYNDIC



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Giblousiennes, Chers Giblousiens,

Comme nous vous l'annoncions, la guerre en Ukraine aura ses répercussions jusque dans nos villages. Les instances fédérales et cantonales se montrent toujours très réservées quant à nos réserves énergétiques, bien que M. Parmelin ait récemment déclaré qu'elles étaient suffisantes. Le Conseil communal, avec l'appui de son Service technique, a élaboré et adopté une série de mesures d'économie d'énergie. Celles-ci visent à éviter que les instances supérieures ne doivent prendre des mesures plus contraignantes. C'est pourquoi nous vous demandons de faire attention à votre consommation, en appliquant les mesures préconisées au sein de votre foyer et sur votre place de travail.

Dans la suite de cette édition, vous trouverez notamment des informations quant à la réforme de l'organisation de défense-incendie. En effet, dès le 1^{er} janvier 2023, l'organisation sera complètement revue et nos sapeurs-pompiers seront sous l'entière responsabilité du RSS. Ce changement découle d'une modification de la loi cantonale, adoptée par le Grand Conseil. Bien que ces changements soient importants, le Conseil communal est certain que la mise en œuvre de cette réforme se fera dans le calme. Diverses informations sur les services et les projets communaux sont également compris dans cette édition.

En ce début de la période de l'Avent, je souhaite également saluer toutes les personnes qui mettent de leur temps à disposition pour nous permettre de passer cette période de la manière la plus agréable possible. Je pense non seulement au Saint-Nicolas et à ses Pères Fouettards qui parcourent notre Commune, mais également aux petites mains du Père Noël qui répondent aux courriers ou qui préparent diverses activités pour les plus jeunes ou encore aux sociétés locales qui organisent des marchés de Noël et autres manifestations.

Pour terminer, et comme je vous l'indiquais dans la version du mois d'octobre passé, Fabien Schafer quittera notre exécutif le 31 décembre 2022. Après avoir été Conseiller communal à Farvagny depuis 2010, il s'est investi au sein de l'exécutif de Gibloux dès sa fusion. Après une première législature chargée, il avait repris la Syndicature en 2021. C'est avec une émotion certaine que je souhaite – une dernière fois – vivement remercier Fabien pour le temps qu'il a pris pour notre collectivité, pour le pragmatisme dont il a fait preuve dans la gestion de ses Dicastères successifs, mais aussi pour la vision d'une Commune ambitieuse qu'il a toujours défendue.

Fabien, nous te souhaitons plein succès dans tes défis professionnels, politiques et personnels futurs ! Tu as énormément apporté à la Commune de Gibloux, parfois sans t'en rendre compte.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite, Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens, Chères Giblousiennes, Chers Giblousiens, ainsi qu'à vos proches, une belle période de l'Avent, de belles fêtes de fin d'année et un excellent début d'année 2023 !

Julien Gremaud
Syndic

SOMMAIRE

Mot du syndic.....	3
Politique communale	5
Finances	5
Facturations récentes de taxes annuelles	5
Recommandations et divers	5
Economie	6
Ordre public – Sécurité – Service du feu	7
Réforme de l'organisation de défense-incendie	7
Affaires scolaires – Structures de garde	8
Affaires scolaires – Futurs 1H.....	8
Information sur les inscriptions aux accueils extrascolaires	8
Groupe de planification FriTime.....	9
Culture - Sport – Loisirs.....	9
Mérite sportif de Gibloux 2022	9
Prix culturel de Gibloux 2022	9
Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans.....	9
Energie	10
Le Conseil général.....	12
Décisions du Conseil général.....	12
Informations de l'administration.....	13
Fermeture de l'administration communale	13
Travaux d'été 2023.....	13
Contrôle de l'habitant	13
Cartes journalières CFF « Last minute »	13
Service technique.....	14
Fermeture des déchetteries communales	14
Distribution des sapins de Noël.....	14
Ludothèque du Gibloux	15
Fenêtre de l'Avent avec l'âne de St Nicolas	15
Soirées jeux de société adultes	15
Recherche de ludothécaires	15
Opération coup de balai	16
Informations générales	17
Gibloux Solidaire	17
TPF Nouveaux horaires	18
Cipret Fribourg.....	19
Association de parents de la région de Gibloux – APRG	20
Croix-Rouge fribourgeoise	21
Puériculture	21
Vœux du Conseil communal	22

POLITIQUE COMMUNALE

FINANCES

Facturations récentes de taxes annuelles

Plusieurs taxes annuelles ont été facturées récemment. Elles appellent les remarques suivantes :

Taxe déchets

Suite à un problème d'interface informatique, la grande majorité des poids déposés dans les différents compacteurs durant le mois de janvier 2022 n'a pas été prise en compte sur la facture annuelle d'octobre 2022. Ces poids seront ajoutés à la prochaine facturation qui sera effectuée en octobre 2023. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Taxe non-pompiers

La facturation effectuée en octobre 2022 se base, comme ces dernières années, sur les règlements des anciennes communes qui restent en vigueur jusqu'à l'intégration de notre corps de sapeurs-pompiers au sein de la nouvelle organisation de district, dans le Réseau Santé de la Sarine, au 1^{er} janvier 2023.

Taxe eau potable et eaux usées

Les facturations annuelles ont été effectuées comme ces dernières années, soit :

- en juin : facturation de la taxe de base pour l'eau potable et de la taxe de base sur le terrain pour les eaux usées ;
- en novembre : facturation des taxes annuelles totales sous déduction de la facture de juin.

Il n'est pas exclu que ce mode de facturation soit modifié dans le futur suite à l'entrée en vigueur des nouveaux règlements communaux relatifs à l'eau potable et aux eaux usées, qui seront soumis prochainement pour approbation au Conseil général.

Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser exclusivement les bulletins de versement QR joints aux factures qui vous sont adressées et de saisir ou scanner toutes les données de codage en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite et moyennant intérêts (au taux actuel de 1.5 %) et frais facturés en sus (actuellement CHF 20.00 dès 6 mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <https://www.commune-gibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.



Economie

La CEG - c'est parti !



Le jeudi 1^{er} septembre 2022, en présence de nombreux représentants des entreprises de la Commune et du Conseil communal, la « **Communauté des entreprises de Gibloux - la CEG** » est née. La nouvelle association a pour but de constituer un espace au sein duquel les commerces, artisanats, services et industries installés sur le territoire de la Commune peuvent désormais partager leurs expériences, leur créativité et leurs initiatives.

L'assemblée constitutive a adopté les statuts de l'association et en a désigné le premier comité dont la composition est la suivante : Gérard Yerly – président, Jérôme Richon, Miguel Eiriz, Carlos Pires, Dario Guccione, Tina Schlaeppli, Stéphanie Hänni et Clarisse Beauverd – secrétaire.

Nous sommes heureux d'avoir contribué à la création de cette association qui répond clairement à un besoin et nous souhaitons qu'elle remplisse le rôle d'interlocuteur et d'instrument de collaboration entre les autorités et la communauté économique locale.

Nous souhaitons plein succès et longue vie à la « Communauté des entreprises de Gibloux ».

Pour plus de détails, voir le site internet www.cegibloux.ch.

Rencontre des entreprises 2022

Instaurée sous le titre « Soirée des entreprises » durant la législature 2016 – 2021, le Conseil communal organise chaque année une rencontre avec les entreprises installées dans la Commune. C'est pour tous les participants l'occasion de faire connaissance et pour les représentants de l'autorité communale une opportunité de dialogue avec les acteurs économiques communaux.

En raison du nombre important d'entreprises et de la grande diversité des secteurs d'activités, l'invitation est en principe adressée à un cercle restreint d'entreprises actives dans un domaine particulier. Toutefois, au moins une fois durant chaque législature, nous convions la totalité des entreprises actives sur le territoire de la Commune – depuis l'entreprise individuelle jusqu'à la multinationale. Cette année, sur les 505 invitations adressées, 121 entreprises se sont inscrites à cette rencontre.



Après le message d'accueil de la Commune, les participants ont eu le plaisir d'entendre la conférence donnée par M. Serge Collaud, Directeur général des TPF, orateur de la soirée.

M. Collaud a présenté de manière très intéressante et détaillée les missions et les activités de son entreprise. Il a illustré son propos par quelques chiffres relatifs à la situation 2021 de la société.

Les TPF emploient 1282 collaborateurs et 19 apprentis qui exercent 190 métiers.

Dans sa mission de transports publics, l'entreprise a transporté 29 millions de voyageurs(euses) représentant 184 millions de voyageur-km.

L'entreprise gère un important parc immobilier avec 92 immeubles sous gestion.

Son chiffre d'affaires a atteint 160 MFr et elle a investi 147.7 MFr dans ses projets en 2021.

Orateur choisi en raison de l'intérêt croissant de l'offre en transports publics pour les entreprises, M. Collaud a confirmé, dans son exposé, leur importance pour le développement des activités économiques dans la zone péri-urbaine que constitue la Commune de Gibloux.

Dans ce domaine, il convient de souligner que le nouveau « Plan directeur de la Sarine » en cours d'élaboration prévoit de doubler, à terme, la cadence des transports publics sur notre territoire. D'autre part, la nouvelle Loi sur la mobilité, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023, prévoit que toute entreprise de plus de 50 employés(ées) doit mettre en place un plan de mobilité pour lequel l'offre en transports collectifs occupera sans doute une place importante.

La rencontre s'est terminée autour du traditionnel verre de l'amitié, accompagné d'un riche plateau de gourmandises locales de circonstance.

Réforme de l'organisation de défense-incendie

1. Contexte

Le 1^{er} juin 2022, l'Assemblée des Délégués du Réseau Santé de la Sarine (RSS) a procédé à la modification des statuts du RSS. Cette modification prévoit la reprise de l'organisation de la défense-incendie par le RSS, conformément à la volonté du législateur cantonal. Dès le 1^{er} janvier 2023, les corps de sapeurs-pompiers seront donc regroupés au niveau du district de la Sarine, sous l'entière responsabilité du RSS. Le législatif communal a ratifié la modification des statuts en octobre dernier, de sorte que les femmes et hommes engagés dans les corps communaux formeront la compagnie Gibloux, rattachée au bataillon Sarine.

2. Principales modifications

Les éléments suivants peuvent être relevés :

- Le changement de paradigme est profond dans son appréhension des enjeux : la gestion de la défense incendie se fondera désormais sur le risque (garantir l'aide adéquate la plus rapide) et non plus en fonction des frontières politiques, à savoir les communes ;
- La tâche devant être confiée à des associations de communes, le district a choisi la voie du RSS en élargissant son domaine de compétences ;
- La réforme vise à moderniser et à harmoniser la défense incendie, à permettre une perméabilité entre les compagnies ainsi qu'à atteindre une égalité entre les communes ;
- Les bases de départ sont désormais définies selon les besoins du terrain, ce qui s'illustre par la carte opérationnelle définie par la Commission cantonale de défense incendie et de secours ;
- Outre les missions de base, les missions particulières (chimie, désincarcération, pollution environnementale) seront attribuées à certaines bases ;
- Sur le terrain, les femmes et hommes qui s'engagent se montrent globalement favorables à la réforme (67% d'avis favorables, 26% d'avis neutres, 7% d'avis opposés ; taux de participation de 81%) et le travail a été fait de concert avec les forces sur le terrain ; les corps de Gibloux et Hauterive FR seront prêts pour être unifiés dès le 1^{er} janvier 2023 ;
- À partir de cette date, le Bataillon Sarine sera composé de huit compagnies correspondant aux huit bases de départ du district de la Sarine ; pour la région du Gibloux, le corps regroupant Gibloux et Hauterive FR sera regroupé sous la dénomination « Compagnie Gibloux » ;
- Les travaux se poursuivent pour mettre en œuvre la réforme sur le plan administratif ; l'année 2023 restera une transition dans le nouveau système ;
- Enfin, le système de milice est conservé avec le maintien d'une taxe d'exemption à l'obligation de servir (cf. art. 25 à 25ter des statuts) ; le montant articulé à ce jour est de CHF 100.- ; des motifs d'exemption existent ; il s'agit-là d'un compromis politique âprement discuté entre les communes qui ne prévoient à ce jour aucune taxe et celles dont le montant s'approche des CHF 200.- ; pour les citoyen-ne-s de Gibloux, le montant fixé à ce jour (CHF 50.-) augmentera, ce qui est partiellement atténué par le fait que la période de soumission à la taxe est réduite ; tenant compte de l'ensemble des considérations et impératifs liés à cette réforme majeure, le compromis est jugé acceptable et nécessaire.

Pour de plus amples détails, il est possible de consulter la documentation sur le site internet de la Commune ou en faire la demande au guichet de l'administration communale.

3. Remerciements

Si les prestations continueront à être assumées en faveur de la population, c'est une page importante de l'histoire communale qui se tourne avec la reprise de cette responsabilité au niveau du district. Le Conseil communal adresse ses plus vifs remerciements à l'ensemble des membres de nos Corps de Sapeurs-pompiers du CSP Gibloux et du CSPi Gibloux-Nord pour l'immense engagement assumé avec passion et dévouement pour notre région ! MERCI et beaucoup de plaisir à celles et ceux qui poursuivent leur mission au sein de la nouvelle structure.

AFFAIRES SCOLAIRES – STRUCTURES DE GARDE

Affaires scolaires – Futurs 1H

Le 24 août 2023, les enfants nés entre le 1er août 2018 et le 31 juillet 2019 commenceront leur scolarité obligatoire. Une soirée d'information, organisée par les Directions des établissements scolaires et les enseignantes du premier cycle, aura lieu

le jeudi 9 février 2023 à 19h30
à la salle communale de Farvagny-le-Grand (Route de Grenilles 6).

Un courrier sera adressé à tous les parents concernés au début de l'année 2023 et le formulaire « Admission élève Futur 1^H » sera à retourner d'ici au **27 février 2023**.



Si vous n'avez pas reçu de lettre d'ici au 23 janvier 2023, nous vous demandons de bien vouloir contacter rapidement l'administration scolaire (026 552 59 04 ou admin.scolaire@commune-gibloux.ch).

Information sur les inscriptions aux accueils extrascolaires

La Commune de Gibloux met à disposition des parents quatre accueils extrascolaires situés à Le Glèbe (Estavayer-le-Gibloux), Farvagny-le-Grand, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz. Ces quatre accueils proposent de prendre en charge vos enfants en dehors du temps scolaire. Vos enfants peuvent être accueillis par nos équipes de 7h00 à 18h30, notamment durant le temps de midi. Les formulaires d'inscriptions pour l'année 2023/2024 seront disponibles dès janvier 2023 sur notre site internet et **le délai de remise des inscriptions est fixé au 30 avril 2023**.

Durant certaines vacances scolaires (été, automne, Carnaval et Pâques), un accueil extrascolaire est également ouvert de 07h00 à 18h30. Tous les enfants scolarisés dans le cercle scolaire de Gibloux et hors Gibloux peuvent s'inscrire à l'Accueil extrascolaire vacances, y compris ceux qui ne se sont pas inscrits à l'AES pour la présente année scolaire. Le tarif se fixe en fonction du revenu fiscal déterminant du groupe familial (mariés ou concubins). Le prix des repas est à payer en plus du tarif d'accueil.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES DE GIBLOUX OUVERTURE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES				
LIEU D'ACCUEIL	LE GLEBE	ROSSENS	FARVAGNY	VUISTERNENS-EN-OGOZ
CAPACITÉ	16	28	40	24
VACANCES	CARNAVAL	PÂQUES	ÉTÉ / 1 ^{ère} semaine des vacances scolaires de juillet & 1 ½ semaine avant la rentrée scolaire d'août	AUTOMNE
DELAI DE RETOUR DES INSCRIPTIONS	20.01	10.02	05.06	05.09

Inscriptions et autres informations disponibles sous : <https://commune-gibloux.ch/ecole-formation/accueil-extrascolaire>



Groupe de planification FriTime

Le groupe de planification FriTime est composé de personnes désireuses de prendre un peu de leur temps afin d'organiser des activités pour les enfants jusqu'à douze ans. Le projet rencontre un succès très important : de nombreuses familles sont désireuses que l'offre puisse encore s'étoffer.

Afin de pouvoir continuer à proposer ces activités aux enfants de notre Commune et de pouvoir développer le projet, le groupe de planification FriTime cherche à se renforcer. Les personnes intéressées peuvent contacter le Conseiller communal en charge, M. Julien Gremaud (julien.gremaud@commune-gibloux.ch ou 079/442 70 82).

Le groupe de planification se réunit environ trois fois par année pour des séances qui ne durent pas plus de deux heures. Ces séances sont rémunérées. Chacun-e des membres du groupe de planification est responsable, en général, de trois à quatre activités par année.

N'hésitez pas à vous engager pour nos enfants et rejoignez un groupe de travail dynamique, pragmatique et plein d'idées !

CULTURE - SPORT – LOISIRS

Mérite sportif de Gibloux 2022



Nous vous rappelons que les dossiers de candidature sont à envoyer à la Commune jusqu'au 31 décembre 2022. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch

Prix culturel de Gibloux 2022



Nous vous rappelons que les dossiers de candidature sont à envoyer à la Commune jusqu'au 31 décembre 2022. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch

La remise du Prix culturel de Gibloux 2021 à son lauréat, M. Pascal Gendre, a eu lieu le vendredi 25 novembre 2022 à la salle du complexe scolaire d'Estavayer-le-Gibloux. Un petit article concernant cette cérémonie paraîtra dans le premier bulletin communal de l'année 2023.

Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans

L'abonnement culturel de 0 à 25 ans est né de la volonté de favoriser la pratique et la découverte culturelle des jeunes en Suisse par la mise en réseau des lieux et par une offre libre et illimitée.



Durant 365 jours, l'abonnement culturel donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions. Il est valable dans les cantons de Fribourg, Berne, Neuchâtel, Jura et Valais. **Il permet également aux jeunes d'assister aux spectacles de la saison culturelle de La Tuffière à Corpataux.**

Dans le but de promouvoir la culture, le Conseil communal a décidé d'offrir des abonnements aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés dans notre Commune et qui en font la demande. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale.

ENERGIE

Face à la menace de pénurie d'énergie annoncée pour cet hiver, les autorités fédérales, cantonales et communales émettent des recommandations et prennent des mesures d'économie d'énergie.

La Commune de Gibloux en fait de même pour les domaines qui sont de sa compétence.

> Vie quotidienne

La Confédération a lancé une vaste campagne d'économie d'énergie. Elle publie régulièrement des recommandations pour économiser l'énergie au quotidien par des gestes simples et malins permettant de réduire notre consommation et notre facture. Nous en avons fait état dans notre précédent journal ainsi que sur notre site internet.

Lien utile : <https://www.stop-gaspillage.ch/fr>

☞ Le Conseil communal encourage chacune et chacun à appliquer ces gestes simples contribuant à l'économie d'énergie au quotidien.

> Mesures communales d'économies

En sa qualité d'employeur et de propriétaire de bâtiments ou d'infrastructures, le Conseil communal de Gibloux a retenu une première série de mesures d'économie d'énergie.

Bâtiments communaux :

- ⇒ réduction de la température des bâtiments communaux à 19°
- ⇒ réduction de l'éclairage intérieur des bâtiments par diminution de lampes
- ⇒ réduction de la ventilation selon des horaires adaptés
- ⇒ extinction des câbles chauffants ECS
- ⇒ incitation à ne pas utiliser l'eau chaude dans les WC
- ⇒ incitation à n'utiliser les ascenseurs qu'en cas de nécessité
- ⇒ incitation à l'extinction des lampes en journée
- ⇒ extinction des lots de prises dans les salles
- ⇒ extinction des machines (cafétéria, écrans, beamer) lorsqu'elles ne sont pas utilisées
- ⇒ extinction des machines de bureau entre 12h et 13h et dès 18h
- ⇒ extinction de l'écran d'accueil du bâtiment administratif entre 18h et 06h et 08h à 16h
- ⇒ optimisation de la gestion de l'aération ponctuelle des locaux (pas de fenêtres en imposte)
- ⇒ fermeture des stores la nuit, en fonction des conditions météorologiques
- ⇒ extinction de l'éclairage extérieur 30 minutes après le crépuscule et avant l'aube ou entre 22h30 et 06h00 (selon les possibilités techniques)

Salles de sport :

- ⇒ réduction de la température à 17°
- ⇒ limitation de l'intensité de l'allumage
- ⇒ lancement d'une analyse pour un changement de type d'éclairage (LED)

Installations sportives extérieures :

- ⇒ limitation de l'éclairage à la nuit aux entraînements et 30 minutes avant/après les matchs

Panneaux d'affichage :

- ⇒ extinction des panneaux d'affichage non officiels

Eclairage public :

- ⇒ réduction de l'éclairage public dans les quartiers d'habitation ou coupure complète s'il n'y a aucun passage pour piéton, selon analyse des possibilités techniques du secteur

Eclairage de Fêtes :

- ⇒ suppression de l'éclairage communal de Noël dans les villages

Réseau d'eau potable :

- ⇒ vérification et optimisation des courbes de pompage
- ⇒ analyse pour l'installation de panneaux solaires sur les réservoirs pour le pompage et le traitement de l'eau

Véhicules communaux :

- ⇒ sensibilisation à une utilisation économe des véhicules et un régime de conduite adapté

Ces mesures sont mises successivement en œuvre à partir de novembre 2022. Le délai d'exécution dépend notamment de leur facilité d'application et des contraintes techniques liées aux installations existantes, lesquelles diffèrent entre chaque infrastructure.

Des mesures complémentaires pourraient être décidées si elles devaient s'avérer pertinentes.

> **Restrictions d'allumage**

Le Conseil communal renonce à prononcer des restrictions générales d'allumage pour certaines catégories d'activité ou d'utilisation. Il s'en remet à la conscience collective et au bon sens de chacune et de chacun pour contribuer, à sa manière et selon ses moyens, aux économies d'énergie.

☞ Le Conseil communal encourage l'ensemble des acteurs et actrices privé.e.s, commerciaux.ales et associatifs.ves à mettre en place des actions adéquates contribuant à l'économie d'énergie.

> **Pénurie d'énergie**

Le Conseil communal a confié un mandat de mission à notre ORCOC régional (organe communal de conduite en catastrophe) pour l'aider à appréhender de manière générale une éventuelle pénurie d'énergie cet hiver.

Une cellule de crise identifie les démarches d'urgence et de conduite en cas de coupures partielles d'électricité par délestages périodiques, voire même de coupure complète (black-out). Les risques principaux ont été identifiés et ceux qualifiés de prioritaires font l'objet d'une analyse plus approfondie.

☞ Même si la Confédération a revu son évaluation du risque de pénurie totale à la baisse, le Conseil communal maintient la mise en œuvre des mesures retenues et l'appréhension générale d'une éventuelle pénurie d'énergie.

En fonction de l'évolution de cette thématique, des informations complémentaires ainsi qu'une éventuelle mise à jour des mesures en vigueur seront publiées sur notre site internet www.commune-gibloux.ch.

Le Conseil communal remercie d'avance chacune et chacun pour sa contribution à l'économie de nos ressources afin d'éviter, ensemble, une situation de pénurie totale d'électricité.

**L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.**

LE CONSEIL GÉNÉRAL

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance du 6 octobre 2022, le Conseil général a :

- Accepté la modification des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS).
- Accepté la dépense de CHF 57'000.- pour le crédit d'étude additionnel concernant la réfection de la Route de Fribourg à Farvagny-le-Petit.
- Accepté la résolution de Didier Gobet et Philippe Cuany – Stationnement des véhicules : résolution de soutien au Conseil communal pour déroger aux normes VSS lors de situation locales particulières.
- Refusé la proposition de Caroline Spicher représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz – Elargir l'offre pour concilier vie professionnelle et vie familiale.
- Accepté la proposition de Léo Bulliard – Subvention des titres de transport des jeunes en formation.
- Refusé la proposition de Yasmine Macheret – Proposition BOXUP.
- Accepté la proposition de Marianne Pittet représentant une majorité du cercle de Le Glèbe – Nouveau règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie pour la promotion des énergies renouvelables et de son annexe 1.
- Accepté le postulat de Philippe Savoy – Stratégie immobilière de la Commune de Gibloux et consultation y relative.

Dates des prochaines séances :

- Mercredi 29 mars 2023
- Mardi 30 mai et mercredi 31 mai 2023
- Jeudi 5 octobre 2023
- Lundi 4 décembre et mardi 5 décembre 2023



INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Tous les services de l'administration communale seront fermés pour les fêtes de fin d'année :

**du lundi 26 décembre 2022
au vendredi 30 décembre 2022**

Nous vous remercions de votre aimable compréhension !



TRAVAUX D'ÉTÉ 2023

Les jeunes, dès 16 ans révolus, intéressés à effectuer des travaux d'entretien et de nettoyage durant **l'été 2023** voudront bien s'annoncer à l'administration communale, secteur RH, par mail à l'adresse secteur.rh@commune-gibloux.ch dans les plus brefs délais, en mentionnant « travaux été 2023 ». Les places seront attribuées par ordre d'arrivée.

Lors de votre annonce, **merci de mentionner vos nom et prénom, date de naissance, domicile et vos semaines disponibles.**



CONTRÔLE DE L'HABITANT

Cartes journalières CFF « Last minute »

La Commune met à disposition de la population cinq cartes journalières « Commune » CFF (CJC) au prix de CHF 40.00. Celles-ci peuvent être réservées par téléphone et retirées au guichet de l'administration.

La vente de ces cartes rencontre un grand succès. Cependant, il reste toujours un certain nombre de cartes invendues.

Aussi, le Conseil communal a décidé de reconduire son action « **Last minute** » en proposant des cartes **au prix de CHF 20.00**, soit une réduction de 50%, aux conditions strictes suivantes :



- Le prix « Last minute » s'applique à la vente de cartes la veille de leur date de validité, respectivement le dernier jour d'ouverture du bureau communal.
- La réservation, sous quelque forme que ce soit, n'est pas possible.
- Le bénéficiaire consulte les disponibilités en ligne et se présente au guichet de l'administration pour retirer la carte.

Nous espérons ainsi réduire le nombre de cartes invendues et inciter encore plus la population à utiliser les transports publics.

SERVICE TECHNIQUE

Fermeture des déchetteries communales

En raison des fêtes de fin d'année, les déchetteries communales seront fermées aux dates ci-après :

- Samedi 24 décembre 2022
- Lundi 26 décembre 2022
- Samedi 31 décembre 2022
- Lundi 2 janvier 2023



DISTRIBUTION DES SAPINS DE NOËL

La traditionnelle distribution des sapins aura lieu le

samedi 10 décembre 2022



Les sapins de Noël sont distribués gratuitement. Comme chaque année, une collecte sera effectuée en faveur d'une association. Nous vous remercions par avance de votre générosité !

L'année dernière, le montant de la collecte (CHF 2'179.50) a été reversé comme suit :



CHF 600.00	Gibloux Solidaire
CHF 589.50	La Tuile Fribourg
CHF 590.00	Les Cartons du Cœur de Fribourg et environs
CHF 400.00	Caritas

Nous vous invitons à vous rendre directement sur place, aux lieux indiqués ci-après, afin de prendre possession de votre sapin (pas de réservation à faire).

➤	Rossens	Bâtiment de l'édilité	09h15-11h15
➤	Farvagny-le-Grand	Salle communale	09h15-11h15
➤	Estavayer-le-Gibloux	Ecole	10h00-11h15
➤	Vuisternens-en-Ogoz	Centre forestier	13h45-15h15

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cette distribution !



Fenêtre de l'Avent avec l'âne de St Nicolas

La Ludothèque du Gibloux vous invite à un moment de partage lors d'une fenêtre de l'Avent durant laquelle l'âne de St Nicolas viendra rendre une visite avec sa bergère

**le vendredi 9 décembre 2022
de 18h30 à 20h30**

Venez avec votre tasse que nous pourrions remplir de thé ou de vin chaud. Il y aura aussi des friandises. L'activité se déroulera à l'extérieur de nos locaux.



Soirées jeux de société adultes

La Ludothèque du Gibloux organise des soirées jeux de société de toutes sortes pour adultes (dès 16 ans) dans ses locaux, 1 à 2 fois par mois.

Prochaines dates 2023 :

- **Jeudi 12 janvier**
- **Mercredi 25 janvier**
- **Jeudi 9 février**
- **Jeudi 9 mars**
- **Mercredi 29 mars**

- Inscription obligatoire au 077 485 34 33.
- Places limitées à 15 personnes.
- Principe :
CHF 5.- de participation incluant boissons et cake / biscuits.



Recherche de ludothécaires

Si l'envie d'être ludothécaire et de nous donner un coup de main vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.

Ouverture de la ludothèque :

Mardi et vendredi 15h30 à 17h30 et
le 1^{er} samedi du mois de 9h00 à 11h00

www.ludo-gibloux.ch avec d'autres infos et tous nos jeux.

ludothequегibloux@gmail.ch

Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz



OPÉRATION COUP DE BALAI

Le 16 septembre 2022, une opération « Coup de balai » a été menée par l'entreprise Condis SA selon les directives du Service technique.

De 13h00 à 15h30, 21 collaborateurs de Condis SA ont traqué les déchets qui jonchent notre campagne dans une ambiance fort sympathique et avec le sourire comme le démontrent les photos.

Les déchets récupérés, soit 12 sacs de 60 lt pour un total de 62 kg, ont été évacués par le Service de l'édilité.



La collaboration avec la société Condis SA a été en tous points excellente et nous ne pouvons que remercier cette entreprise pour sa participation et son engagement en faveur de l'environnement.

La prochaine édition de l'action « Coup de balai » est prévue au printemps 2023 en collaboration avec les écoles.

Chacune et chacun peut contribuer à préserver l'environnement. Nous vous remercions de ne pas jeter de déchets dans la nature !

INFORMATIONS GÉNÉRALES

GIBLOUX SOLIDAIRE

L'Association
GIBLOUX  SOLIDAIRE

ENVIE D'ÊTRE SOLIDAIRE ?

Nous recherchons des

BÉNÉVOLES



Pour plus de renseignements :

Téléphone : 079 370 15 60
Lu-me-ve de 09h00 à 11h30

email : contact@giblouxsolidaire.ch
www.giblouxsolidaire.ch

Mes vœux pour 2023 :

Je deviens membre de Gibloux Solidaire !

Je deviens bénévole de Gibloux Solidaire !

Je soutiens Gibloux Solidaire !

Belle Fête de Noël et belle année 2023 !



UN RÉSEAU ENCORE PLUS DENSE ET EFFICACE

**NOUVEAUX HORAIRES ET PRESTATIONS
DÈS LE 11 DÉCEMBRE 2022**

tpf.ch/nouveautes

Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



Coaching stop-tabac
en 4 séances



Cours stop-tabac
en groupe
en 4 séances

1. Faire le point

- Analyser ses habitudes de consommation
- Différencier les avantages et les inconvénients du changement
- Planifier l'arrêt

2. Préparation

- Identifier ses ressources, forces, obstacles
- Développer des alternatives
- Définir un programme personnalisé

3. Action

- Arrêter
- Appliquer les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

- Renforcer les acquis
- Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
- Evaluer le changement

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

- Coaching individuel **CHF 200.-**
- Cours de groupe **CHF 150.-**
- Entretien d'orientation **CHF 50.-**

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme - 026 425 54 10

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie de la Ligue pulmonaire fribourgeoise et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

APRG

Association de Parents de
la Région de Gubloux

L'APRG vous remercie pour sa confiance et vous souhaite
de belles fêtes de fin d'année.

Pour vous, les cours et conférences continuent en janvier 2023

Dessin Manga – Kung Fu - Cosmétiques naturelles – Cours smartphones

Ainsi que des conférences pour adultes


Consultez notre site internet refait à neuf, devenez membre et si cela vous
intéresse : venez participer à l'une de nos rencontres pour faire partie de
notre équipe de bénévoles !

aprg.ch



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2023 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Autigny	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	Le 3^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		18 janvier	15 février	15 mars
		19 avril	17 mai	21 juin
		19 juillet	16 août	20 septembre
		18 octobre	15 novembre	20 décembre
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi		
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} jeudi du mois, l'après-midi		
		19 janvier	16 février	16 mars
		20 avril	25 mai (4 ^{ème})	15 juin
		20 juillet	17 août	21 septembre
		19 octobre	16 novembre	21 décembre
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1^{er} lundi du mois, le matin		
		9 janvier (2 ^{ème})	6 février	6 mars
		3 avril	8 mai (2 ^{ème})	5 juin
		3 juillet	7 août	4 septembre
		2 octobre	6 novembre	4 décembre
Grolley	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	Le 1^{er} mercredi du mois, le matin		
		11 janvier (2 ^{ème})	1 ^{er} février	1 ^{er} mars
		5 avril	3 mai	7 juin
		5 juillet	2 août	6 septembre
		4 octobre	8 novembre (2 ^{ème})	6 décembre
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		23 janvier	27 février	27 mars
		24 avril	22 mai	26 juin
		24 juillet	28 août	25 septembre
		30 octobre (5 ^{ème})	27 novembre	18 décembre (3 ^{ème})
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2^{ème} mardi du mois, le matin		
		10 janvier	14 février	14 mars
		11 avril	9 mai	13 juin
		---	8 août	12 septembre
		10 octobre	14 novembre	12 décembre
Centre de puériculture de Sarine-Campagne		Plus d'informations ?		
Avry-Bourg 2 1754 Avry rez-de-chaussée		 Tél. 026/347.38.83		



Le
Conseil
communal

ainsi que tout le
personnel communal
vous souhaitent de très
belles fêtes et vous adressent
leurs vœux les meilleurs pour la
nouvelle année, santé et bonheur pour
vous
tous

2023

Adresses et horaires des services

Administration communale
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny

Service/Secteur

Secrétariat général T 026 552 59 02
administration@commune-gibloux.ch
Contrôle de l'habitant T 026 552 59 03
habitant@commune-gibloux.ch
Administration scolaire et extrascolaire T 026 552 59 04
admin.scolaire@commune-gibloux.ch
Service des finances T 026 552 59 05
finances@commune-gibloux.ch
Service technique T 026 552 59 06
technique@commune-gibloux.ch
Police des constructions T 026 552 59 07
constructions@commune-gibloux.ch
Permanence technique 079 545 96 99

Service des forêts

Route de la Pépinière 20 T 026 552 59 08
1696 Vuisternens-en-Ogoz M 079 413 55 40
forets@commune-gibloux.ch

Service social du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 60
1728 Rossens
service.social@commune-gibloux.ch

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 63
1728 Rossens
Adresse postale:
Case postale 62, 1726 Farvagny
service.curatelles@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	15h00-19h00
Mardi	fermé	14h00-17h00
Mercredi	8h30-11h30	14h00-17h00
Jeudi	8h30-11h30	14h00-17h00
Vendredi	8h30-11h30	14h00-16h00

Veille de fête

jusqu'à 16h00

Horaires d'ouverture

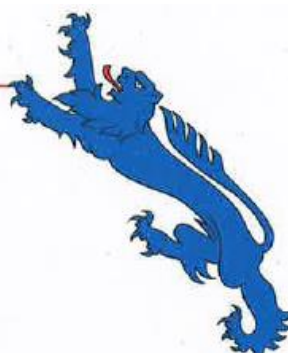
Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	fermé	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	fermé	fermé

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	fermé	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	fermé	fermé

**Permanence téléphonique tous les matins
de 8h15 à 11h30**

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in
switzerland